

Causeries sur le spiritisme

Les autres caractères diaboliques des agents spirites sont : la cruauté et la luxure.

Ces deux caractères sont l'apanage propre du démon, d'après la Sainte Ecriture. "Celui-ci a été homicide dès l'origine, et il est un esprit immonde." Cette double parole c'est Jésus-Christ lui-même qui l'a prononcée. (1) Elle est un flambeau pour faire connaître du premier coup d'œil l'intervention de Satan. Ce que nous avons dit, prouve abondamment que les esprits sont cruels, meurtriers, et aiment la luxure.

Ils aiment la luxure. Ce n'est pas qu'ils puissent jouir pour eux-mêmes de ces voluptés, non ! mais ils en jouissent par la raison que ce vice avilit la créature humaine dont la nature a été revêtue par le Verbe divin. Ils en jouissent parce qu'elles sont l'instrument de la corruption la plus tenace, parce qu'elles sont la source féconde de maux infinis, physiques et moraux, privés et sociaux. Nous en avons donné des preuves suffisantes.

De plus, l'histoire de tous les temps démontre aussi que la cruauté et la luxure sont les caractères propres de l'action diabolique. Quiconque connaît un peu l'histoire sait que certaines abominations n'étaient pas uniquement l'effet des passions humaines, mais que les dieux y contribuaient tout comme les esprits évoqués par les spirites.

(à suivre.)

Premier concile de Montréal ouvert le 29 septembre 1895

NOMS DES PÈRES DU CONCILE

L'illme et Rme Seigneur Edouard Chs Fabre, archevêque de Montréal ;

L'illme et Rme Seigneur Louis Zéphirin Moreau, évêque de St-Hyacinthe ;

L'illme et Rme Seigneur Joseph Médard Emard, évêque de Valleyfield ;

L'illme et Rme Seigneur Paul LaRoque, évêque de Sherbrooke ;

(1) S. Jean, VIII, 44.